

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Présents : BERNARDO Carine, BON Helen, CHOULOT Alain, LACOMBE Myriam, MICHELET Dominique, VINCENT Jérôme

Absents : LHAUCINE Yvan (procuration à Jérôme VINCENT) et PACCARD Raphaël

Secrétaire de séance : Myriam LACOMBE

Le compte rendu de la réunion du 12 février 2018 est validé.

Adoption des comptes de gestion 2017 (budget eau et budget commune)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2017 (budgets eau et commune)

Validation du compte administratif 2017

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget principal et du budget de l'eau ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		307 394.13	103 157.99		103 157.99	307 394.13
Opérations de l'exercice	232 255.54	318 423.25	94 572.54	117 438.21	326 828.08	435 861.46
TOTAUX	232 255.54	625 817.38	197 730.53	117 438.21	429 986.07	743 255.59
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		393 561.84		-80 292.32		313 269.52
RESULTATS DEFINITIFS						

BUDGET EAU	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Résultats reportés		66 568.49	8 285.99		8 285.99	66 568.49
Opérations de l'exercice	65 736.98	58 192.24	42 072.92	130 993.27	107 809.90	189 185.51
TOTAUX	65 736.98	124 760.73	50 358.91	130 993.27	116 095.89	255 754.00
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		59 023.75	80 634.36		139 658.11	

Affectation du résultat (budget eau et budget commune)

Budget commune

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

- que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 307 394.13 €
- que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de 86 167.71 €

alors l'exercice 2017 a généré un excédent de fonctionnement de 393 561.84 €
Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :**

il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :

- soit **prioritairement** au compte 1068: 80 292.32 €
- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : 313 269.52 €

Budget eau

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

- que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de **66 568.49 €**
- que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de **- 7 544.74 €**

alors l'exercice 2017 a généré un excédent de fonctionnement de **59 023.75 €**

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :**
et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : **59 023.75 €**

Taux d'imposition 2018

Le maire rappelle que les taux d'imposition sont les mêmes depuis 2008.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018.

Le conseil vote à l'unanimité cette proposition :

Taxe d'habitation :	6.80 %
Taxe foncière bâtie :	14.70 %
Taxe foncière non bâtie :	24.70 %

Vote des budgets primitifs 2018

Budget Commune

Section de fonctionnement	658 618.00 €
Section d'investissement	589 456.00 €

Budget eau

Section de fonctionnement	106 599.00 €
Section d'investissement	368 958.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les budgets 2018 équilibrés en dépenses et en recettes, votés par chapitre.

Ligne de trésorerie (budget eau)

Le maire propose de prolonger d'une année la ligne de trésorerie contractée auprès de la Caisse d'Epargne, ceci jusqu'au versement complet des subventions. (budget eau)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de prolonger d'une année au maximum la ligne de trésorerie en cours (150 000 € taux T4M + une marge de 0.90%)

Raccordement eau potable

Un permis de construire a été déposé pour la parcelle ZL n°94, située route de Miéry. Le raccordement de cette parcelle a été effectué en 2011 lors de précédentes constructions dans le même secteur.

Le conseil municipal décide de fixer le prix du raccordement comme suit :

Facture TP Saillard de 2011 pour 3 raccordements : 3 476.60 € / 3 soit 1 158.86 €

Facture de remise en état TLM Revermont pour 584.00 €

Le montant total du raccordement sera de 1 742.86 €.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

Délibération TA (taxe d'aménagement)

En 2016, le conseil municipal avait pris une délibération pour les taux de la taxe d'aménagement pour les zones UA, UB, NC, UAe, UE. Il n'existe pas de taxe définie pour le reste du village.

Le maire propose de voter la taxe d'aménagement à 3 % pour l'ensemble des zones non référencées dans la délibération du 7 Novembre 2016.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

Délibération DPU (droit de préemption urbain)

Le droit de préemption urbain s'applique sur les zones AU et UA du village.

Le maire propose d'étendre ce droit sur la zone NC (naturel constructible) du PLU.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

ALSH (tarification suite au contrôle de la CAF)

Myriam LACOMBE présente le bilan du contrôle effectué par la CAF sur les déclarations de 2016.

Le contrôle s'est bien déroulé et ne présente pas de défaut majeur.

Acte administratif (intégration chemin d'association Foncière)

Le maire propose d'intégrer dans le domaine communal deux chemins d'Association Foncière ainsi qu'une parcelle à savoir :

- 1) une partie du chemin cadastré ZH n°10 jusqu'au croisement avec le chemin cadastré ZH n°93 ainsi qu'une partie du chemin ZH n°93 jusqu'à l'entrée du chemin privé de la parcelle cadastrée ZH 12, de Mr BONNOTTE Bernard.
- 2) une partie du chemin cadastré ZH n°79 de l'extrémité du chemin de la chapelle à l'entrée du chemin de desserte de Novelin.
- 3) une partie de la parcelle ZI n°17 jouxtant la parcelle ZI n°16 et correspondant à la parcelle de bois n°44.

Ces modifications s'effectueront sous forme d'un acte administratif.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Fusion de Communauté de Communes : régularisation SPANC

Plusieurs dossiers de demande d'aide à l'installation de filière des eaux usées ont été déposés auprès du SPANC de la communauté de communes. Afin de permettre aux demandeurs de bénéficier de ses aides, la commune doit prendre une délibération précisant que le village est en assainissement individuel.

Cette délibération permettra aux habitants de bénéficier de la prime de 3 300 € pour la mise aux normes de leur installation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide cette proposition.

Vente bois SAFER

La SAFER met en vente les parcelles de bois indiquées dans le tableau ci-dessous, pour une superficie de 11.0277 ha (vers l'autoroute).

La commune avait cédé ces parcelles en 1995 pour une superficie de 14 ha 31.

La commune a fait acte de candidature. Le montant de la vente s'élève à 66 000 € correspondant à l'évaluation des bois sur lesdites parcelles.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la candidature pour l'achat et donne pouvoir au maire pour signer tous les documents afférents à cette transaction.

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	NR	NRD
LA CHAVANNE	AC	0292			0174	25 ca	BS	
BOIS RAVU	AB	0119			0077	75 ca	BS	
BOIS DE LA CHAUX	AB	0144			0100	1 a 55 ca	BT	
LA CHAVANNE	AC	0288			0172	1 a 85 ca	BS	
BOIS RAVU	AB	0138			0075	2 a 34 ca	BT	
BOIS DE LA CHAUX	AB	0142			0100	3 a 01 ca	BT	
BOIS RAVU	AB	0150			0117	5 a 19 ca	BT	
BOIS RAVU	AB	0134			0072	6 a 78 ca	BT	
BOIS DE LA CHAUX	AB	0140			0095	7 a 18 ca	BS	
BOIS RAVU	AB	0160			0132	9 a 37 ca	T	
LA CHAVANNE	AC	0284			0170	10 a 20 ca	BS	
BOIS RAVU	AB	0068				12 a 10 ca	BT	
LA CHAVANNE	AC	0294			0176	12 a 55 ca	PA	
BOIS RAVU	AB	0071				12 a 66 ca	BT	
BOIS DE LA CHAUX	AB	0103			0009	12 a 85 ca	BS	
BOIS DE LA CHAUX	AB	0139			0095	16 a 16 ca	BS	
BOIS DE LA CHAUX	AB	0013				18 a 35 ca	P	
BOIS RAVU	AB	0148			0115	18 a 68 ca	BS	
LA CHAVANNE	AC	0287			0171	19 a 90 ca	PA	
PRES DE BOICHAT	ZB	0040			0001	24 a 35 ca	P	
LA CHAVANNE	AC	0285			0170	25 a 42 ca	BS	
BOIS RAVU	AB	0124			0087	34 a 15 ca	BT	
BOIS DE LA CHAUX	AB	0151			0128	38 a 00 ca	T	
BOIS DE LA CHAUX	AB	0105			0012	40 a 15 ca	P	
BOIS RAVU	AB	0065				42 a 50 ca	BT	
BOIS RAVU	AB	0145			0113	56 a 88 ca	BS	
BOIS RAVU	AB	0156			0132	58 a 70 ca	T	
BOIS RAVU	AB	0064				75 a 10 ca	BT	
BOIS RAVU	AB	0066				80 a 10 ca	PA	
BOIS RAVU	AB	0111			0070	1 ha 12 a 15 ca	BS	
BOIS RAVU	AB	0109			0069	1 ha 66 a 45 ca	BS	
BOIS RAVU	AB	0107			0063	1 ha 77 a 10 ca	BS	

Questions diverses :

Columbarium : Un devis sera demandé pour la pose de 2 cases supplémentaires.

Aire de jeux scolaire : Malgré la clôture et la fermeture à clé de cette aire de jeux, nous avons constaté que lors de la location de la salle des fêtes, l'interdiction de l'utiliser n'est pas respectée. Le maire propose d'ajouter un article au règlement de la salle des fêtes. Un affichage sera également mis en place le long de la clôture.

Fleurissement : La date retenue est le 26 mai 2018.

